

La carrière française de John Rawls

Par Ophélie Desmons

La réception en France de John Rawls a été tardive. M. Hauchecorne en fait l'histoire et montre que la *Théorie de la justice*, avant de devenir un classique de la philosophie, a connu des interprétations politiques contrastées.

À propos de : Mathieu Hauchecorne, *La gauche américaine en France, La réception de John Rawls et des théories de la justice*, Paris, CNRS Éditions, 2019, 330 p.

Comment et pourquoi les théories de la justice, et en particulier celle de John Rawls, ont-elles fini par être considérées en France comme des œuvres canoniques, alors qu'elles étaient encore largement ignorées des milieux académiques dans les années 1990 ? Et comment Rawls a-t-il pu être tour à tour interprété comme un néo-libéral, un social-démocrate, un penseur de centre droit ou encore un « libéral égalitaire » ? Telles sont les énigmes sur lesquelles Mathieu Hauchecorne se penche dans *La gauche américaine en France, La réception de John Rawls et des théories de la justice*. Il n'y produit pas un commentaire de la pensée de Rawls, mais retrace la « carrière » française des théories de la justice.

Un éclectisme méthodologique

L'enquête de M. Hauchecorne s'inscrit dans une discipline clairement identifiée : l'histoire sociale des idées politiques. Il emprunte cependant ses concepts

et ses méthodes à des traditions très variées, faisant ainsi preuve d'une forme d'éclectisme méthodologique.

Il trouve sa première inspiration majeure dans la conférence programmatique que Pierre Bourdieu a consacrée à la question de la circulation internationale des idées¹. Bourdieu y soutient que les textes circulent sans leur contexte et que leur importation s'accompagne d'une réappropriation déformante. Le livre de M. Hauchecorne peut être tout entier lu comme une discussion de la thèse bourdieusienne appliquée au cas des théories de la justice, thèse qui, si elle est vérifiée dans les premières décennies de la réception de Rawls, devient progressivement fausse.

M. Hauchecorne s'inscrit également dans les pas de Quentin Skinner et de John Pocock, fondateurs de l'histoire intellectuelle de l'école de Cambridge. Il leur emprunte leur rejet d'une histoire philosophique de la philosophie, centrée sur l'étude interne des textes. Faisant sien le tournant contextualiste, il considère que les textes philosophiques sont des actes dont le sens tient à un contexte précis. Dans le cas d'une circulation internationale, il faut être attentif au décalage entre le contexte dans lequel les textes ont été initialement produits et celui dans lequel ils sont reçus.

L'ensemble de l'ouvrage transpose en outre à l'analyse de la trajectoire des œuvres le modèle des « carrières », développé par Andrew Abbott pour la sociologie des professions intellectuelles. Il distingue les différentes séquences de la réception de l'œuvre de Rawls en se focalisant sur le rôle des « personnels de renfort » : médiateurs issus des marges disciplinaires, membres des cabinets ministériels, éditeurs, essayistes ou philosophes de profession.

M. Hauchecorne utilise également différentes ressources de l'herméneutique. Il puise chez Stanley Fish une herméneutique de la réception qui fait des lecteurs les co-constructeurs du sens du texte. Il emprunte à Roger Chartier certains des concepts qu'il a élaborés dans ses recherches en histoire du livre.

L'auteur combine enfin plusieurs types d'enquêtes. Il utilise la grande diversité des sources écrites en langue française consacrées à Rawls, qu'elles proviennent d'ouvrages et de revues scientifiques, de journaux grand public et de *News magazines* ou encore de rapports administratifs. Il exploite également les méthodes issues de la sociologie et de l'ethnologie, en pratiquant l'entretien avec certains des importateurs

¹ P. Bourdieu, « les conditions sociales de la circulation internationale des idées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°145, 2002, p. 3-14.

de la pensée de Rawls ou l'observation en immersion lors de colloques. Il produit en outre une analyse des réseaux et des correspondances.

Une première réception fortement politisée

Le premier résultat frappant de cette enquête, c'est que l'œuvre de Rawls connaît en France une trajectoire inverse que celle qu'elle a connue aux États-Unis. *A Theory of Justice*, ouvrage colossal de plus de 600 pages, est publié en 1971 par un éditeur universitaire. Il part des grands départements de philosophie universitaire pour se diffuser ensuite à d'autres disciplines (l'économie, le droit, les sciences politiques) et accéder enfin et dans une moindre mesure à la sphère politique et au débat public.

En France, au contraire, la première réception de Rawls est très politisée. Les premiers importateurs de Rawls se situent, comme l'ingénieur-économiste Jean-Pierre Dupuy, en marge des départements de philosophie (chap. 1). L'importation se fait d'abord vers le « champ de production idéologique » (p. 57) et notamment vers la deuxième gauche française non-marxiste. À la fin des années 1970 et au début des années 1980, un « horizon antitotalitaire » (p. 57) s'impose progressivement (chap. 2). Il prescrit le respect des libertés individuelles et s'adosse à une critique de l'égalitarisme. On considère que l'accroissement de la fiscalité redistributive pousse les individus à limiter leurs efforts productifs et nuit à l'efficacité économique. Le laisser-faire économique est néanmoins également rejeté. Il faut, pense-t-on, trouver une troisième voie, entre Marx et Hayek. La référence à Rawls vient se greffer sur cet horizon. Ses promoteurs considèrent en effet que son « principe de différence » permet de réconcilier l'efficacité économique et la justice sociale. Rawls n'étant pas encore traduit en français, il reste néanmoins encore parfois interprété comme un penseur néo-libéral et associé au libertarien Robert Nozick.

M. Hauchecorne montre alors que la traduction française de *Théorie de la justice* par Catherine Audard en 1987 constitue un point de rupture dans la carrière des théories de la justice (chap. 3). La traductrice et l'équipe des éditions du Seuil cherchent à rompre avec l'interprétation néo-libérale qui a parfois cours et s'attellent à la « fabrication d'un Rawls social-démocrate » (p. 110). C'est, selon M. Hauchecorne, ce que montre bien « mise en livre » (selon l'expression de R. Chartier) de la traduction. La quatrième de couverture présente Rawls comme un « philosophe engagé » et

l'associe à des marqueurs de la gauche américaine (le *New Deal* et la lutte pour les droits civiques). Elle affirme en outre que l'ouvrage est « un défi lancé à tous ceux qui pensent que la justice sociale et l'efficacité économique sont incompatibles » et constitue une « charte de la social-démocratie moderne ». Cette interprétation s'impose progressivement.

Au début des années 1990, les usages politiques de Rawls échappent néanmoins de plus en plus à ses médiateurs initiaux (chap. 4). Le concept d'« équité » (*fairness*) qui est central dans la pensée de Rawls, devient un marqueur de droite. Ce concept figure en bonne place dans le *Rapport de la France de l'an 2000* d'Alain Minc, devenu proche d'Édouard Balladur. Rawls est alors perçu comme un théoricien des inégalités justes, offrant une caution idéologique aux politiques légitimant les inégalités existantes.

À l'issue de cette première réception très politisée, se dessine un legs d'interprétations contradictoires : Rawls est perçu par certains comme un social-démocrate soucieux de la justice sociale, par d'autres comme un défenseur néo-libéral des inégalités. Les lectures de Rawls demeurent souvent sélectives : elles se concentrent sur la partie normative de la théorie, plus directement politique, et en particulier sur le « principe de différence » et sur le concept d'équité.

La canonisation académique de Rawls

La troisième séquence de la carrière de la théorie rawlsienne marque son passage du champ de production idéologique vers le champ académique.

À nouveau, le processus par lequel l'œuvre de Rawls devient un canon académique déroge au modèle habituel de circulation des productions intellectuelles. Plutôt que d'opérer du centre vers les périphéries, elle est importée en France par l'intermédiaire des « marges francophones » (p. 169), belges et québécoises (chap. 5). M. Hauchecorne explique que ces marges francophones sont polycentriques : le centre intellectuel parisien constitue pour elles une première force d'attraction, mais elles peuvent lui opposer un deuxième centre, celui de l'espace anglophone. Elles disposent ce faisant d'une marge de liberté, qui leur permet de s'intéresser plus tôt que leurs homologues français à la philosophie morale et politique analytique. Vers la fin des années 1990, le nombre croissant d'universitaires français qui se mettent à travailler

sur les théories de la justice trouvent alors à la Chaire Hoover de Louvain-la-Neuve ou dans les universités québécoises des communautés de pairs dans lesquelles ils peuvent s'insérer. La réception des théories de la justice s'en trouve accélérée, mais ce passage par les marges francophones influe également sur leur contenu : c'est à un produit déjà transformé que les universitaires français accèdent. Ils se focalisent sur ce qu'on a appelé le « débat libéraux-communautariens » dont M. Hauchecorne affirme qu'il n'est pas à proprement parler une controverse étasunienne, mais au moins pour partie une invention des marges francophones, pour lesquelles la question du multiculturalisme et de la neutralité de l'État sont importantes.

L'œuvre de Rawls se voit véritablement consacrée dans le champ académique à la fin des années 1990 (chap. 6). Selon M. Hauchecorne, c'est notamment le résultat d'un travail de dissociation : il s'agit de séparer l'œuvre de Rawls des essais idéologiques à laquelle elle était parfois comparée. Il faut démontrer sa profondeur authentiquement philosophique. C'est, pour M. Hauchecorne, ce que fait par exemple Bertrand Guillaume dans *Rawls et l'égalité démocratique* paru en 1999. Tout en continuant à se situer par rapport aux interprétations politiques précédemment constituées, B. Guillaume consacre un tiers de son livre aux débats épistémologiques et méta-éthiques qui constituent l'arrière-plan fondamental de la théorie de Rawls. Selon M. Hauchecorne, qui emprunte alors le vocabulaire de Max Weber, se constitue dans ces années un corps de « prêtres » (p. 215), c'est-à-dire un corps de spécialistes dont la tâche est d'interpréter la doctrine et de la transmettre. S'ouvre un espace exégétique concurrentiel dans lequel les philosophes de profession se disputent la meilleure interprétation de Rawls. Ils conquièrent progressivement le monopole des interprétations légitimes si bien que lorsqu'un *News magazine* consacre un dossier à Rawls, c'est désormais à eux qu'il est fait appel et non plus à des journalistes comme c'était le cas dans les années 1980.

Le regard de l'historien

Même pour ceux qui ne s'intéressent pas particulièrement à Rawls ou aux théories de la justice, le travail de M. Hauchecorne est passionnant. Il montre à quels résultats la diversité des méthodes en sciences sociales peut aujourd'hui parvenir pour éclairer la circulation internationale des productions intellectuelles. Il démontre surtout que les canons ne sont pas consacrés par un tribunal de l'histoire parfaitement impartial, mais qu'ils sont le produit d'une série de déplacements et de contingences.

Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la philosophie et à ses mécanismes y trouveront donc de quoi alimenter leur réflexion.

Pour les rawlsiens d'aujourd'hui, le livre se lit comme un roman policier dont nos prédécesseurs sont les héros. On sera néanmoins évidemment tenté d'adresser certaines critiques à son auteur. On pourrait par exemple discuter la thèse selon laquelle le « débat libéraux-communautariens » serait une invention des marges francophones. Certaines des critiques dites communautariennes pointent en effet la difficulté pour les États libéraux d'assurer leur propre stabilité : si l'État libéral, soucieux de respecter la liberté de conscience des citoyens, est tenu à une stricte neutralité, n'est-il pas condamné à l'impuissance face à la montée des opinions illibérales ? Il y a là un problème sérieux pour toute théorie libérale, si bien que Rawls s'est senti tenu d'y répondre dans *Libéralisme politique*.

Plus fondamentalement, les lecteurs qui se sentent plus philosophes qu'historiens pourront parfois être troublés par l'approche de M. Hauchecorne qui ne se prononce jamais sur la justesse ou la fausseté des différentes interprétations de Rawls. En révélant les interprétations vis-à-vis desquelles les lecteurs ultérieurs ont dû se situer, cette approche descriptive produit des résultats particulièrement éclairants lorsqu'elle est appliquée aux premières réceptions. Mais c'est moins le cas lorsque ce sont les exégèses produites par des spécialistes qui sont examinées. Ainsi, lorsqu'il confronte les interprétations endossées par les deux principaux traducteurs de Rawls, Catherine Audard et Bertrand Guillaume, M. Hauchecorne reconnaît l'insuffisance d'une herméneutique de la réception, qui considère que le texte ne préexiste pas à sa lecture et qui conçoit les communautés de lecteurs comme les véritables producteurs du texte. Il estime alors que les différentes interprétations doivent être comprises comme autant de stratégies mises en place dans un espace concurrentiel où chacun vise à se faire reconnaître comme le meilleur interprète de Rawls. Mais les désaccords exégétiques d'Audard et de Guillaume peuvent-ils vraiment être réduits à des stratégies de distinction à l'intérieur d'un champ ? Au risque de paraître naïf, on pourra objecter que l'explication sociologique trouve alors ses limites et que si désaccord il y a, il s'agit plutôt d'un désaccord entre des philosophes qui recherchent simplement l'interprétation la plus juste d'un texte riche et difficile.

Publié dans laviedesidees.fr le 10 juin 2019